

Cote du document: EB 2016/118/R.14/Add.1
Point de l'ordre du jour: 8 d)
Date: 24 août 2016
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le programme d'options stratégiques pour la République de Turquie

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Oscar A. Garcia
Directeur du Bureau indépendant
de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: o.garcia@ifad.org

Miguel Torralba
Fonctionnaire principal chargé de l'évaluation
téléphone: +39 06 5459 2481
courriel: m.torralba@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent dix-huitième session
Rome, 21-22 septembre 2016

Pour: Examen

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le programme d'options stratégiques pour la République de Turquie

Observations d'ordre général

1. Le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) se félicite du nouveau Programme d'options stratégiques (COSOP) pour la République de Turquie, qui constitue d'après lui une stratégie de pays bien conçue. Le COSOP a été élaboré par le FIDA et le gouvernement sur la base des conclusions et recommandations issues de l'évaluation du programme de pays (EPP) réalisée en 2015 et de l'accord conclusif y relatif, signé en mars 2016.
2. Le COSOP est un document clair et concis. Il contient une section extrêmement utile sur le diagnostic concernant le pays, qui illustre les caractéristiques propres à un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure comme la Turquie ainsi que les défis qui restent à relever pour que le pays parvienne à réduire la pauvreté rurale – fortes disparités régionales, inégalités entre les sexes et intégration dans l'Union européenne. Le COSOP s'inscrit dans le droit fil des priorités gouvernementales et prend en compte certains des enseignements tirés de la coopération passée entre le FIDA et le gouvernement.
3. IOE constate que ce COSOP met à profit les conclusions de l'EPP. Ainsi, il donne suite à plusieurs recommandations qui en sont issues – en mettant l'accent sur l'innovation et la reproduction à plus grande échelle, le renforcement des activités hors prêts, la nécessité de faire levier sur le programme de pays tant sur le front des politiques qu'au niveau opérationnel et financier, et la coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST) de sorte que le programme puisse tirer parti du double rôle d'emprunteur et de donateur que joue la Turquie.
4. IOE est en accord avec les grandes orientations stratégiques inscrites dans le COSOP, qui correspondent en partie aux cinq recommandations issues de l'EPP conduite en 2015, même si certains éléments et domaines mériteraient davantage d'attention. La seconde partie de la présente note recense les aspects spécifiques des recommandations contenues dans l'accord conclusif et dans l'EPP qui n'ont pas été suffisamment prises en compte dans le COSOP.

Observations spécifiques

5. Analyse des forces et des faiblesses du FIDA en Turquie. La première recommandation issue de l'accord conclusif/EPP vise l'amélioration du processus de formulation de la stratégie, de façon à pouvoir conduire une véritable analyse des forces et des faiblesses du FIDA en Turquie. Le processus de préparation décrit dans le COSOP est rigoureux et participatif et est assorti d'études de référence, de réunions dans le pays et de consultations. L'accent n'est toutefois pas suffisamment mis sur l'avantage comparatif du FIDA en Turquie ni sur la nécessité de disposer d'une stratégie adaptée aux caractéristiques propres à ce pays à revenu intermédiaire et qui prenne en compte les fortes disparités régionales et les perspectives de reproduction à plus grande échelle des interventions de développement appuyées par le FIDA, en faisant levier sur les ressources limitées du Fonds dans le pays.
6. Amélioration du ciblage en termes d'ampleur des avantages générés par les projets et d'accès à ceux-ci. La deuxième recommandation issue de l'accord conclusif est que l'objectif du programme devrait être d'améliorer le ciblage, au profit surtout des agriculteurs pauvres. Dans l'EPP, l'accent est mis sur l'importance que revêt le ciblage pour que le programme financé par le FIDA conserve toute sa pertinence en Turquie, dans un contexte caractérisé par une croissance solide et de fortes inégalités. Cependant, le COSOP ne définit pas clairement le groupe cible,

lequel serait composé de "petits exploitants productifs (hommes et femmes), d'agriculteurs, d'éleveurs, et de femmes et de jeunes vivant en milieu rural désireux de travailler dans de petites et moyennes entreprises (PME)" (voir paragraphe 13), et ne propose pas de stratégie de ciblage solide à même de garantir que la priorité soit accordée aux agriculteurs pauvres. Cet aspect revêt une importance particulière au regard du premier objectif stratégique, à savoir améliorer l'accès aux marchés des petits exploitants productifs pauvres. Par ailleurs, sur le plan du ciblage géographique, la décision de ne plus se concentrer exclusivement, comme par le passé, sur les régions en retard de développement d'Anatolie orientale et d'Anatolie du Sud-Est, au profit des hautes terres mérite de plus amples justifications, notamment sur la question de savoir ce qu'implique le fait d'intervenir dans des zones encore plus reculées et peu habitées.

7. Innovation et reproduction à plus grande échelle. La quatrième recommandation figurant dans l'accord conclusif est que l'innovation et la reproduction à plus grande échelle devraient constituer les deux principales priorités stratégiques du COSOP, compte tenu en particulier du volume relativement limité des ressources disponibles au titre du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP). En ce qui concerne l'innovation, le COSOP propose de mettre à profit les innovations existantes et d'envisager la possibilité d'en adopter de nouvelles en faveur d'une agriculture intelligente face au climat. Quant à la reproduction à plus grande échelle, même si l'adoption d'une approche programmatique est proposée dans le COSOP, les parcours possibles en ce sens ne sont pas envisagés – que ce soit dans le cadre des projets, de la concertation sur les politiques ou de la gestion des savoirs – de même que la question de savoir quels types de partenariat il faudrait établir de manière à placer la barre plus haut afin que le programme parvienne à reproduire à une échelle bien supérieure les avantages générés par les interventions du FIDA en Turquie n'est pas abordée.
8. Orientation stratégique sur les femmes et les jeunes. Il ressort de l'EPP que les femmes n'ont obtenu que des avantages limités en termes de participation et d'autonomisation. La cinquième recommandation figurant dans l'accord conclusif vise l'adoption d'une orientation stratégique et cohérente sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que le renforcement de l'attention accordée aux jeunes. Dans le COSOP, il est fait référence à l'élaboration d'une stratégie concernant l'égalité des sexes et d'un plan d'action y relatif ainsi qu'à une prise en considération accrue des questions de parité hommes-femmes par le biais de la participation à l'élaboration des politiques, ce qui constitue un aspect extrêmement positif. D'un autre côté, il aurait été utile pour le COSOP que les jeunes soient considérés comme un groupe cible principal, de manière à pouvoir affronter les problématiques liées au chômage et à l'exode rural des jeunes.
9. Renforcement et diversification des partenariats en Turquie. La troisième recommandation issue de l'EPP concerne la nécessité, pour le FIDA, de renforcer et de diversifier ses partenariats en Turquie de manière à ce qu'il parvienne à renforcer son aptitude à faire levier sur son programme de pays, tant sur le front des politiques qu'au niveau opérationnel et financier. Dans la section du COSOP relative aux partenariats, il est indiqué que la possibilité d'établir des partenariats plus solides avec un éventail plus large d'acteurs sera examinée. Les domaines de coopération possibles auraient toutefois pu être définis plus clairement, notamment le cofinancement avec d'autres donateurs internationaux comme l'Union européenne, la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la collaboration avec des prestataires de services techniques (comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture).
10. Enseignements et résultats précédents. Même si la section portant sur les enseignements et résultats précédents est utile, il aurait été bon qu'y soient recensés de manière plus équilibrée et plus exhaustive les enseignements tirés de

la récente EPP. Par exemple, l'évaluation a mis en évidence un certain nombre de domaines dans lesquels des améliorations sont possibles, notamment en termes de durabilité, d'égalité des sexes et de résultats obtenus dans le cadre des activités hors prêts, s'agissant principalement de la concertation sur les politiques et des partenariats.

Observations finales

11. Avec les réserves énoncées ci-dessus, IOE souhaite réaffirmer son appréciation d'ensemble du document et des efforts déployés pour donner suite aux recommandations contenues dans l'EPP de 2015 et dans l'accord conclusif.